



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
BUREAU RÉGIONAL DE L'OMS POUR L'EUROPE
COPENHAGUE

55922
E: 55622

EUR/ICP/CORD 94 03/MT03

10215

Original : Anglais

EUR/Santé pour tous, but 37

1995

RÉUNION DU FORUM EUROPÉEN DES ASSOCIATIONS DE MÉDECINS ET DE L'OMS

Compte rendu succinct d'une réunion de l'OMS

Londres, 23-24 mars 1995

RÉSUMÉ

Une réunion du Forum européen des associations de médecins et de l'OMS, dixième de la série, qui s'est tenue à Londres en mars 1995, a rassemblé près de 100 responsables des associations nationales de médecins d'Europe, représentant 43 des 46 associations de médecins, déjà membres, ou susceptibles de le devenir, existant dans la Région. Si l'on tient compte de la présence d'observateurs du Canada, des neuf associations internationales et de représentants d'organisations européennes d'infirmières et de pharmaciens, cette réunion est la plus importante qui ait été tenue à ce jour. Faisant suite à l'examen des problèmes d'ensemble de la réforme des systèmes de santé à sa précédente session, le Forum a débattu du rôle des associations nationales de médecins dans l'élaboration des politiques nationales de santé. Après avoir écouté des exposés liminaires sur la santé dans la Région européenne de l'OMS, dans l'Union européenne et au Royaume-Uni, de nombreuses associations ont décrit leurs expériences en matière de réforme. Les associations d'Europe centrale et orientale notamment ont fait part des problèmes rencontrés dans le cadre des politiques de santé de leur pays à la suite des profonds changements intervenus dans le domaine politico-économique. A l'issue du débat, le Forum a adopté une déclaration sur cette question. Trente-trois associations nationales de médecins avaient fait parvenir des rapports en réponse au questionnaire sur la participation aux initiatives en matière de qualité des soins, de formation médicale continue, de tabagisme, de sida et de toxicomanie. Le premier rapport reçu émanait du groupe d'action pour la qualité des soins constitué en 1994. Il ressort des réponses au questionnaire qu'il existe une grande diversité dans le degré de participation des associations nationales de médecins à l'amélioration de la qualité des soins. Une réunion tenue à Cologne en mars 1995 avait examiné la manière de poursuivre les objectifs fixés par l'action. En ce qui concerne le rapport du groupe d'action «Tabac et santé» qui s'était réuni à Paris, le Forum a adopté une déclaration demandant instamment aux gouvernements de prendre de nouvelles mesures pour enrayer le tabagisme dont l'application d'une taxation énergique et l'interdiction de la publicité. Conscient de la menace que représentent les hépatites B et C tant pour les patients que pour le personnel de santé, le Forum a adopté une déclaration préconisant des mesures comprenant la protection par vaccination et la formation du personnel aux consignes de sécurité. Des ateliers, qui ont eu lieu parallèlement au Forum, sur le rôle des associations nationales de médecins dans l'élaboration des politiques de santé ont conclu de manière unanime qu'elles avaient un rôle fondamental à jouer en matière de conseils, ceux-ci ayant d'autant plus de poids que le consensus était large au sein de la profession. Le Forum a adopté une déclaration invitant les autorités compétentes à prendre conscience de l'importance de ce rôle. Au cours d'un vaste débat sur l'avenir de la profession médicale au XXI^e siècle, les participants ont exprimé leurs inquiétudes concernant des points tels que le rationnement des soins, le chômage des médecins, et les normes éthiques. Le Forum a également adopté une déclaration dénonçant une fois encore les dégâts causés par les conflits armés en matière de santé et appelant à l'arrêt des hostilités afin que l'on puisse prendre des mesures de lutte contre les maladies infectieuses menaçant les populations civiles. Une réunion, regroupant les associations de médecins des pays d'Europe centrale et orientale, qui s'est tenue à l'issue du Forum, a traité des questions suivantes : l'action des associations auprès de la presse, de la télévision et du parlement; les problèmes liés à l'influence et à la structure des associations nationales de médecins, ainsi que les relations entre le gouvernement, la profession médicale et les universités.

Le présent rapport est publié en allemand, en anglais, en français et en russe, et tous droits sont réservés par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe. Ce document peut néanmoins être librement commenté, résumé, reproduit ou traduit dans une autre langue, mais il ne doit ni être mis en vente, ni être utilisé à des fins commerciales. Le nom et l'emblème de l'OMS sont protégés et ne doivent pas être utilisés sans autorisation sur une reproduction ou une traduction de ce document. Les opinions exprimées par les auteurs cités n'engagent que ceux-ci. Le Bureau régional recevra volontiers trois exemplaires de toute traduction faite.

BUT 37

PARTENARIATS POUR LA SANTÉ

D'ici l'an 2000, il devrait exister dans tous les Etats Membres une large gamme d'organisations et de groupes appartenant aux secteurs public, privé et bénévole qui contribuent activement à la réalisation de la Santé pour tous.

Mots clés

SOCIETIES, MEDICAL
HEALTH CARE REFORM
HEALTH POLICY – trends
SMOKING – prevention and control
HEPATITIS B
HEPATITIS C
EXPOSED POPULATION
WAR
EUROPE
CCEE

DÉCLARATION RELATIVE AUX POLITIQUES DE SANTÉ

Le Forum européen des associations de médecins et de l'OMS, réuni à Londres les 23 et 24 mars 1995,

CONSCIENT de la responsabilité des associations de médecins en matière de soins aux citoyens de leurs pays;

RÉAFFIRME le devoir et l'obligation incombant aux associations nationales de médecins de prodiguer des conseils éclairés à ceux qui sont chargés de l'élaboration des politiques de santé et de leur application;

DEMANDE aux responsables, aux gouvernements, aux autorités sanitaires et aux autres organes jouant un rôle dans la détermination et la mise en œuvre de la politique de santé, tant sur le plan politique qu'administratif, de reconnaître le rôle de partenaires majeurs des de médecins en tant que conseillers en matière de politique de santé.

DÉCLARATION RELATIVE AU TABAC ET À LA SANTÉ

Le Forum européen des associations de médecins et de l'OMS, réuni à Londres les 23 et 24 mars 1995.

RAPPELANT ses précédentes déclarations de Bâle (1992) et de Budapest (1994) relatives au tabac et à la santé;

DEMANDE INSTAMMENT aux gouvernements d'adopter une législation stricte ayant pour objet :

- d'interdire la publicité directe et indirecte en faveur du tabac;
- de taxer lourdement les produits du tabac, mesure ayant fait la preuve de son efficacité;
- d'exclure le tabac de l'indice national des prix;
- de faire apposer sur les paquets de cigarettes et autres emballages de produits du tabac des mises en garde concernant la santé;
- de garantir le droit à un environnement non-fumeurs dans les lieux publics et notamment sur le lieu de travail, dans les transports en commun et les établissements d'enseignement;

DEMANDE EN OUTRE aux gouvernements de diffuser davantage d'informations sur les dangers de l'utilisation des produits du tabac.

Enfin, le Forum DEMANDE INSTAMMENT à chaque association nationale de médecins en Europe d'interdire l'usage du tabac dans ses locaux, de proposer à ses membres des cours de sevrage et de soutenir activement les programmes nationaux de lutte contre le tabagisme.

DÉCLARATION RELATIVE AUX HÉPATITES B ET C

Le Forum européen des associations de médecins et de l'OMS, réuni à Londres les 23 et 25 mars 1995,

PRÉOCCUPE par l'augmentation du risque, tant pour les patients que pour le personnel médical, d'infection accidentelle par le virus de l'hépatite B ou C;

NOTANT qu'un recours approprié à la vaccination et une formation adéquate aux règles de maniement et d'élimination des objets et instruments tranchants ou piquants permettront de réduire sensiblement l'incidence de ce type d'hépatite virale;

CONSIDÉRANT que pour les hépatites pour lesquelles il n'existe pas de traitement, la mesure la plus efficace consiste à enseigner les règles de maniement des objets et instruments tranchants ou piquants et à veiller à la stricte observation de toutes les mesures de sécurité;

PRÉOCCUPE par les risques professionnels que représentent les hépatites B et C pour une forte proportion du personnel de santé;

CONSCIENT qu'il existe dans au moins un Etat membre de la Région européenne de l'OMS des actions concertées menées par le Ministère de la santé et l'association nationale de médecins pour résoudre les problèmes de santé et de sécurité posés par les hépatites B et C, et que la protection du personnel par la vaccination y est encouragée;

DEMANDE à tous les gouvernements et à ceux qui sont chargés de dispenser des soins et d'employer des professionnels de santé de :

- a) veiller au dépistage nécessaire du sang et des autres produits biologiques utilisés à des fins thérapeutique ou de diagnostique;
- b) veiller à ce que le personnel de santé à risque puisse être protégé par la vaccination et, s'il le désire, reçoive également une formation sur les procédures de sécurité à suivre pour limiter le risque d'infection.

DÉCLARATION RELATIVE AUX POPULATIONS ÉPROUVÉES PAR LA GUERRE

Le Forum européen des associations de médecins et de l'OMS, réuni à Londres les 23 et 25 mars 1995,

RAPPELANT ses précédentes déclarations sur les effets des conflits armés du point de vue des souffrances humaines, des handicapés et des déplacements de population en Europe (Bâle 1992), sur l'aide aux populations de l'ex-Yougoslavie éprouvées par la guerre (Utrecht 1993), ainsi que sur l'aide humanitaire aux populations éprouvées par la guerre dans les pays de l'ex-Yougoslavie (Budapest 1994);

ATERRÉ par le fait que depuis ces déclarations et en dépit de la poursuite des actions menées par de nombreuses parties, le conflit armé se poursuit dans différentes parties de la Région européenne et que des populations civiles innocentes continuent d'être exposées à des souffrances soit directement par traumatismes physiques et psychiques, soit indirectement par la menace de maladies résultant de la désorganisation de tous les services, dont les services de santé;

RAPPELANT que paix et santé sont indissociables, étant donné les effets de la guerre sur la structure de la société et en matière de pénuries et d'épidémies;

REND tout particulièrement hommage aux confrères, médecins et infirmières, qui continuent de prodiguer des soins dans des conditions effroyables et sans disposer des moyens minimums nécessaires, au péril de leurs vies;

DEMANDE à tous ceux qui détiennent l'autorité ou exercent une influence d'assumer leurs responsabilités et de rechercher des solutions justes aux problèmes par des moyens pacifiques, et de reconnaître qu'il leur incombe, lorsqu'une population civile est menacée par une épidémie d'une maladie évitable d'organiser un cessez-le-feu pour permettre de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé des citoyens.